



MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRE, TECHNIQUE ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE

REPUBLIQUE DU BENIN

Route de l'aéroport
: 10BP 250 Cotonou
: (229) 21 32 38 43 ; Fax : 21 32 41 88
web: www.enseignementsecondaire.gouv.bj

Cotonou, le 24 mars 2023

N° 134 MESTFP/DC/SGM/DPAF/DESG/SA

NOTE DE SERVICE

Objet : Présence aux cours des enseignants agents de l'Etat, stagiaires des écoles de formation.

Dans le cadre de la formation des enseignants ACDPE des promotions 2012, 2014 et 2016 et de tous autres enseignants retardataires du MESTFP, retenus à l'issue de l'étude des dossiers, je rappelle à tous les enseignants stagiaires mis à la disposition de l'Ecole Normale Supérieure de Porto-Novo, de l'Ecole Normale Supérieure de Natitingou, de l'Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique de Lokossa et de l'Institut National de l'Education Physique et Sportive de Porto-Novo qu'ils sont tenus d'être présents à tous les regroupements et d'être assidus aux cours pour avoir droit aux différentes évaluations et à la certification finale de leur formation.

En conséquence, tout enseignant stagiaire, qui fera preuve d'absentéisme et/ou d'irrégularité pendant la formation sera tenu seul responsable des déconvenues qui en découleraient.


Garba AYOUBA
Pour le Ministre et P.O.,
Le Directeur de Cabinet

MESTFP : ATCR